



→ **Vais-je recevoir une facture de demi-pension à régler pour mars et avril 2020 ?**

Oui, En revanche, les repas non consommés seront déduits par la Sodexo.

Le montant annuel dû par les familles est toujours calculé sur la base du nombre de jours d'ouverture du service de restauration (168 jours en 2019/2020), puis réparti sur dix mois.

Tous les calculs ci-dessous se basent sur l'exemple d'un élève d'une famille de moins de 3 enfants inscrits, qui déjeune 5 jours par semaine.

MODALITES DE CALCUL DU FORFAIT MENSUEL DE DEMI-PENSION

Exemple d'un élève d'une famille de moins de 3 enfants, inscrit 5 jours par semaine :

168 jours x 6.32 € (prix unitaire du repas) = 1061.76 € répartis sur 10 mois = 106 € à payer pendant 10 mois.

En mars 2020, le LfVH a été fermé 12 jours du fait de la crise sanitaire : 12 repas ne seront donc pas facturés, soit une réduction de la facture initiale de $12 \times 6.32 \text{ €} = 75.84 \text{ €}$.

Dans le même exemple que ci-dessus, la facture du mois de mars s'élèvera donc à $106 \text{ €} - 75.84 \text{ €} = \mathbf{30,16 \text{ €}}$

Si le LfVH rouvre le 27 avril, le lycée aura été fermé 7 jours par rapport au calendrier initial, donc 7 repas ne seront pas facturés en avril 2020, soit $7 \times 6.32 \text{ €} = 44.24 \text{ €}$

Dans le même exemple que ci-dessus, la facture du mois d'avril s'élèvera donc à $106 \text{ €} - 44.24 \text{ €} = \mathbf{61,76 \text{ €}}$

	Nb de jours prévus au calendrier initial	Nb de jours réellement ouverts	Montant de la facturation initiale	Nb de jours à déduire	Prix unitaire du repas	Montant à déduire	Montant de la facture ajustée
Mars 2020	22	10	106,00	12	6,32	75,84	30,16
Avril 2020	11	4	106,00	7	6,32	44,24	61,76
Total			212,00			120,08	91,92

Pour toutes questions complémentaires, veuillez-vous adresser à Madame Hellfeuer (Sodexo) :

Petra.HELLFEUER@sodexo.com